

M. l'abbé Pécheur communique un article sur les clubs tenus à Soissons au commencement de la Révolution, et où figure le juge de paix Lherbon :

NOTICE
SUR
LES CLUBS DE SOISSONS
ET LE
JUGE DE PAIX LHERBON
L'UN DES CLUBISTES

I

Une *Société des amis de la Constitution*, fondée le 11 mars 1790, à Soissons, avait arrêté ses réglemens le 13 avril suivant : elle tenait ses réunions dans une des salles du couvent des Cordeliers acheté par le citoyen Daras, rue de ce nom. Une scission ayant éclatée parmi ses membres, entre les démocrates et les notables ou privilégiés, des troubles en furent la conséquence dans la ville qui se partagea en deux camps. La partie modérée du club resta aux Cordeliers d'où elle fut expulsée par la partie avancée. Celle-ci se retira en l'ex-église de Saint-Pierre-au-Parvis, sous le titre de *Vrais amis de la Constitution et de la Liberté*, et fut affiliée à la correspondante de ce nom à Paris, c'est à dire au *Club des Jacobins* qu'elle s'efforça d'imiter.

On pourra prendre une connaissance plus complète du Club Soissonnais, au tome IX^e des *Annales du Diocèse*, p. 389 à 394, nous nous bornerons à donner ici, pour

l'éclaircissement de l'*Autobiographie de Lherbon*, les noms qui vers 1791 et les années suivantes, composaient la Société, sans compter ses affiliés. Les voici : « Mézurolle, ex Cordelier ; Altéra, fourbisseur ; Chartier, cordonnier ; Beaudoin, garçon tanneur ; Dazois, ex-laquais ; Deliot, blanchisseur ; Desbordes, écrivain ; Dugras, ex-valet de chambre ; Duhamel, aubergiste ; Sboquet, mégissier ; Guérin, ramoneur ; Joly, serrurier ; Lherbon, juge de paix ; Mayer, bijoutier ; Menu, marchand. (septembriseur) ; Momaërt, écrivain public ; Noël, ex-oratorien ; Nota, tailleur ; Pourcel-Pache, orfèvre ; Paquenot, chapelier ; Rollepot et Romagny, prêtres mariés (1) ; Schomacher, vitrier ; Surgens, tailleur ; Theviotte, perruquier ; Valon, taillandier ; Vau-main, sonneur ; Vielle, instituteur ; Lavoine et Commin. » A ces noms, il convient de joindre ceux de Pujol, ex-noble, secrétaire archiviste de la Société, de Floquet et Bélair, ex-oratorien, qui furent chargés par elle de négocier avec le maçon Paloi, le 13 juin 1792, pour l'obtention d'une pierre représentant la Bastille. L'un des plus en vue de ce Club, le citoyen Lherbon, ayant été arrêté, on ne sait pas bien pour quelle cause, et enfermé à Paris, ses collègues parvinrent à obtenir sa liberté de la Convention ; sa vie dès lors forma une sorte d'Odyssée des plus mouvementée. Quant à la Société populaire sa suppression n'eut lieu que sous le régime de la Constitution de l'an III. La parole est maintenant à Lherbon patriote modéré de la première heure et, ce semble, plus modéré que coupable.

Parmi les noms des citoyens qui composaient à Soissons pendant la Révolution le Club des *Vrais amis de la Constitution et de la Liberté*, affilié aux Jacobins de Paris, on remarque le nom du juge de paix Lherbon. La vie de ce personnage révolutionnaire

(1) Romagny, ex-vicaire épiscopal.

relativement modérée, a été, disions-nous, une sorte d'*Odyssée* renfermant de curieuses particularités propres à intéresser l'histoire de Soissons et de notre contrée sur une époque si agitée. Il y figure à côté d'un noble M. de Pujol, marquis, qui s'était aussi sans-culotisé, aujourd'hui perdu de vue et oublié.

La vie de Lherbon au contraire nous fournit un tableau mouvementé de la physionomie d'un ex-clubiste dans les événements qui ont précédé et suivi sa participation aux choses du temps. Il nous a été fourni par le héros lui même c'est-à-dire par sa propre *Autobiographie* qui nous a ménagé toutes autres recherches, elle est intitulée ainsi :

« Précis de la vie publique et politique de J. M. W. Lherbon, propriétaire demeurant à Cœuvres, département de l'Aisne, ancien militaire sous Louis XV, garde du roi à Versailles sous Louis XVI jusqu'en 1782, retiré bourgeois à Soissons, ancien juge de paix de Soissons, administrateur du département de l'Aisne et de l'Hôtel-Dieu de la même ville. » (Imprimé de 1789-1812).

La vie publique de Lherbon commença en 1789 où il devint, lors des Assemblées primaires, président de l'une des trois sections de Soissons pour la nomination d'une nouvelle municipalité. La section s'étant partagée en deux camps, sur une protestation de la minorité, l'assemblée fut suspendue et on décida d'envoyer, de chaque côté, une députation à l'Assemblée Nationale pour lui exposer l'état de la question et en recevoir une décision. Elle envoya à Soissons l'abbé d'Expilly, curé de Morlay, membre de son Comité de Constitution pour concilier les deux partis, lequel conseilla à Lherbon de donner sa démission avec la certitude d'être réélu. Celui ci s'y refusa n'y ayant rien eu d'irrégulier, ni de répréhensible dans sa nomination. C'est alors que le futur évêque constitutionnel, Expilly,

fit réunir les trois sections pour l'élection d'une municipalité et faire choisir de nouveau Lherbon président de la section ou district des Feuillants. Il faut savoir que la ville s'était partagée entre les citoyens modérés et les citoyens déclarés pour la marche en avant dans la Révolution. Ce que Lherbon ne dit pas, c'est qu'Expilly se prononça pour ce parti. Sur ces entrefaites le régiment d'Armagnac s'étant trouvé en station à Soissons, une compagnie de chasseurs séduite selon lui, sans doute par les modérés, aurait fait une tentative contre le président des Feuillants ; mais il n'en fut pas moins élu conseiller municipal.

II.

Suivons maintenant le récit de Lherbon, sous certaines réserves. Au mois de juillet 1790, le pain étant vendu 5 sous la livre à Metz et 2 sous et demi à Soissons, on envoya en cette ville un commissaire, nommé Saint-Jacques, pour acheter du blé. Lherbon proposa au conseil général de la commune de faire le recensement des grains chez les marchands de la ville pour assurer son approvisionnement jusqu'à la fin de septembre et laisser vendre le reste. Saint-Jacques en acheta 60 muids pour la municipalité de Metz. Les voitures de transport prenaient déjà la route de Reims, lorsque, sur la place du Marché, un attroupement se forme et s'oppose à leur départ, disant que c'était du blé pour les émigrés, et, à deux lieues de la ville, on le ramena sur la place pour le partager. On fait battre la générale pour s'opposer à un pillage imminent. Tandis que la municipalité reste indécise, Lherbon s'empare avec courage du drapeau rouge, fait proclamer la loi martiale et suivi de ses collègues descend sur la place avec les agents et huissiers ayant des pistolets, aidés de quelques citoyens. Il ordonne de charger et par son

énergie, il provoque des bourgeois aux fenêtres à suivre la municipalité marchant contre l'émeute et s'opposant au pillage des grains. Les plus mutins sont arrêtés et les blés, déchargés dans la prison, purent ensuite repartir pour Metz.

Le renouvellement par moitié de la municipalité ayant eu lieu le 11 novembre 1790, Lherbon fut élu, et le maire Gouillard ayant démissionné, les sections s'assemblèrent pour le remplacer. Lherbon, nommé son successeur, n'accepta pas. Un mois après, les trois sections l'éluèrent juge de paix et les trois jours suivants il y eut à Soissons des réjouissances et on chanta à la cathédrale un *Te Deum* d'actions de grâces. Le jour de sa réception à la municipalité, un des anciens procureurs (Devillers,) devenu avoué et les élèves du Collège encore dirigé par les oratoriens, presque tous acquis aux idées nouvelles, lui adressèrent un compliment qu'on inséra dans les journaux. (1)

Tout souriait à Lherbon. A l'assemblée qui se tint à la cathédrale pour l'élection des députés à la Convention et le renouvellement des corps constitués, il fut renouvelé dans ses fonctions de juge de paix et nommé administrateur du département. Lherbon devint même premier administrateur des hospices de Soissons, marguillier de Saint-Waast, sa paroisse, et député extraordinaire près de la Convention jusqu'à la fin de 1793, après l'avoir été près de l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative. Ce fut surtout comme juge de paix que Lherbon déploya une certaine énergie.

Un camp de 25,000 hommes était réuni à Soissons. Il se composait de gens indisciplinés, la plupart sortis des prisons de Paris et appelés *sans-culottes*, destinés

(1) Ce compliment en vers fut récité par l'un d'eux, le 30 décembre 1790. Lherbon l'a inséré dans son précis. Le procureur dont il est ici question était Devillers, depuis Agent du Directoire à Oulchy.

à repousser l'ennemi en Champagne. Un boulanger de Lagny, ayant été nommé sergent, voulut payer sa bienvenue à la cantine établie le long de la rivière. L'un de ses camarades avec lequel il buvait, lui demanda si pour 300 fr. il passerait aux émigrés. « Non, avait répondu le sergent — « Tu a bien raison, avait repris l'interlocuteur, car si je savais que tu en eusses envie, je te passerais mon sabre à travers le corps ». Le bruit ayant couru qu'il avait régalaré ses camarades pour les embaucher au profit de l'ennemi, il fut arrêté et traîné par une foule furieuse devant la municipalité. Celle-ci réunie au district, décida qu'on enverrait douze commissaires en députation à l'Assemblée électorale, avec le juge de paix Lherbon, pour l'avertir du danger qu'ils couraient. La députation eût grand peine à traverser la place, encombrée d'environ 12,000 hommes, attendant la victime, et, au retour, à rentrer à l'Hôtel de Ville remplie aussi de volontaires, le sabre au point. Lherbon, comme juge de paix, se plaça au fauteuil du maire pour interroger l'accusé. Onze des douze commissaires ayant disparu par la petite porte, il resta avec Béguin, secrétaire de la municipalité.

L'interrogatoire ne dura pas moins de deux heures au milieu de cette bande d'assassins, et l'innocence du sergent ayant été reconnue, Lherbon l'annonça par un discours à ces hommes égarés et proposa de le conduire au camp. Là il serait jugé par un conseil de guerre et s'il était reconnu coupable, il serait puni selon la loi. Il fit prêter serment à ses auditeurs de le conduire sain et sauf au camp, et, du haut de la fenêtre, il le fit répéter par la foule stationnant sur la place, après quoi il se retira. Cependant quelques-uns voulurent que Lherbon vint juger le sergent au camp et il fut obligé de s'y rendre entouré de 7 à 8,000 hommes, le sabre en main et l'accusé enveloppé de 3 à 4,000 autres qui

lui arrachent ses galons et retournent ses habits. Sur le Mail la foule allant en grossissant, des voix criaient au juge de paix : « Il a bien l'air d'un embaucheur pour les émigrés. » Arrivé au camp, où tout est en désordre, il demande en vain le général commandant, ne pouvant faire entendre sa voix à cause du cliquetis des sabres voltigeant sur sa tête. « Est-ce mon sang que vous voulez boire ? frappez si vous osez, il est prêt à couler ; mais je vous préviens, comme fonctionnaire public sous plusieurs rapports, que ma mort sera vengée, que vous rendrez mon sang par la bouche, par le nez et par les oreilles. La Convention vengera ma mort, comme elle a vengé celle du maire d'Etampes qui a été assassiné par les troupes « qui ont été tirées au sort de dix en dix pour être fusillés. » A ces mots les sabres s'abaissèrent et se tournèrent contre la victime désignée. Lherbon se jeta dans la mêlée formée par un groupe de citoyens qui avaient suivi la foule pour voir ce qu'il en adviendrait. Le juge n'eut pas fait cent pas pour rentrer dans la ville qu'on entendit un cri épouvantable. C'était celui de ce malheureux qu'on égorgeait. L'un des assassins le rejoignit dans le Mail, portant au bout de son sabre une main de la victime, un autre au bout d'une pique, sa tête qu'il présenta à la porte de la cathédrale où se tenait l'Assemblée électorale.

Arrivé à la fin de 1793, Lherbon « ne pouvant plus faire le bien, ni empêcher le mal qui se faisait, » se pourvut d'une place d'inspecteur dans les relais militaires à la résidence de Soissons et donna sa démission de juge de paix, après avoir consulté Lejeune, d'Indre-et-Loire, en mission dans l'Aisne. « Ce tyran proconsul » l'accepta « avec humeur », et le lendemain, dans une assemblée des habitants de la ville à la cathédrale, donna lecture de cette démission et nomma un autre juge de paix à sa place. Ce qui devait être sa perte, c'est qu'il n'avait pas voulu s'associer à la *bande noire*

pour acquérir des biens nationaux du clergé et des émigrés, pas même la maison de la Maîtrise des enfants de chœur, ayant de quoi se loger à Soissons, à Villers-Cotterêts, à Crouy-sur-Ourcq et ailleurs. Et pourtant on lui en avait offert autant qu'il en voudrait s'en faire adjuger et soumissionner, et même des assignats ; tout cela pour l'empêcher de crier. Il a eu tort, ajoute-t-il, car « il aurait pu acquérir de grands biens, avoir une grande fortune, se faire trainer dans un char élégant par de beaux coursiers, suivi de plusieurs laquais, et se croire un grand seigneur ; l'exemple n'en serait pas rare ; on en connaît un très grand nombre dans Soissons et ailleurs. » (1)

Lherbon d'ailleurs s'était fait des ennemis et par suite des dénonciateurs ; aussi, malgré sa démission de juge de paix, on le voulait bannir de la ville. A la suite d'un grand diner, l'ancien juge de paix de Neuilly lui avait dit : que s'il ne voulait pas être patriote comme lui et acheter des biens nationaux, il s'en repentirait. Sur son refus connu, on le dénonça comme chef de parti à Lejeune, Saint-Just et Lebon. Le 19 nivôse an II, deux commissaires du Comité de Sûreté générale, et deux membres de la municipalité, avec le président du Comité révolutionnaire, entrent chez lui et visitent ses papiers. Ils aperçoivent une pendule en marqueterie ; il y avait au bas du cadran un char en cuivre dans lequel était représenté Louis XIV, et une bande en

(1) Le 2 mars 1793, le tribunal du district de Soissons se composait de Boquet, président, de Blin, ancien procureur-général ; de Quinquet, Hutin, Grévin, juges, et de Ploq, greffier. — Lampon était maire. — Le 11 mai 1793, la municipalité se composait de Pioche, maire ; de Romagny, procureur-général de la commune ; de Pujol, Garrigoux, Rhingard, Duguy, Chevalier, Levasseur, Laurendeau, Dumouthoux, Marchand, Duhamel, et Béguin, secrétaire. — Le directoire du district se composait : de Paillet, président, de Ménard et Delaplace. — Le 6 brumaire an II, Lejeune était en mission dans l'Aisne.

cuivre fleurdelisée. Dans le secrétaire ils trouvent trois cachets en cuivre et en argent avec armoiries. Ils dressent procès-verbal, se font apporter à diner de l'auberge à ses dépens, et pour qu'il ne soit pas conduit à Paris par la gendarmerie, ils exigèrent de lui 200 fr. pour frais de voyage. Arrivé dans cette ville, il fut déposé aux Madelonnettes où il passa trois semaines sans être entendu ; puis, par ordre de Saint-Just, il fut transféré à Saint-Lazare et ses dénonciateurs de Soissons firent tout pour faire tomber sa tête.

Le 6 pluviôse Lherbon fut conduit au Comité de Sureté générale, où il demanda au président Vadier, à voir la dénonciation qui avait motivé son arrestation ; mais elle avait disparu des cartons du Comité et on ne put la retrouver. Après avoir été entendu par Louis, du Bas-Rhin, on le remit aux mains de la garde nationale de service auprès du Comité ; il y resta vingt quatre heures et fut mis en liberté sans avoir été entendu davantage. Il sut depuis que les auteurs de la dénonciation étaient le procureur-syndic, les membres du Comité révolutionnaire, les protégés de Saint-Just et les détenteurs de biens nationaux. Il était désigné à Robespierre comme chef du parti qui devait soulever le département et marcher à sa tête sur Paris, étant en correspondance avec les émigrés.

Mis en liberté, Lherbon, voulant avoir raison de ses dénonciateurs, adressa une pétition à l'Assemblée, qu'il présenta à sa barre et en obtint un décret contre leurs députés. Deux jours après, il partit pour Soissons accompagné de deux autres députés de cette ville venus à Paris pour solliciter sa mise en liberté (1) mais, à Villers Cotterêts, il fut arrêté à l'auberge de la diligence par une trentaine d'hommes armés de piques, ayant à leur tête Flobert, président du Comité révolutionnaire

(1) Membres du Club de Saint-Pierre et envoyés par lui à Paris.

où on le conduisit. Là, on lui lut un mandat d'arrêt signé Leroux, représentant du peuple en mission à Soissons, l'un des trois désignés dans la pétition qu'il avait lue à la barre de la Convention. Il coucha à l'auberge du sieur Mourette à la *Pomme d'or* et fut conduit le lendemain à la maison de détention de Château-Thierry par deux gendarmes, lui sur un cheval qu'il avait demandé à l'inspecteur des relais militaires de Villers-Cotterêts. Le brigadier de la Ferté-Milon, qui connaissait ses malheurs, eut pour lui tous les égards possibles jusqu'à Château-Thierry où sa femme et sa fille âgée de dix ans, arrêtées quinze jours après, lui furent aussi amenées.

Après y être restés deux mois, on les fit partir pour Laon sur une charrette. Arrivés aux portes de Soissons dans le faubourg de Crise, Lherbon, qui avait la fièvre depuis plus d'un mois, descendit avec ses compagnes dans une auberge. Tandis qu'ils prenaient quelque nourriture, arrivent 500 hommes de la garde nationale à pied et à cheval, avec toute la gendarmerie et la moitié des habitants de la ville irrités de voir une force si imposante qui, faute d'autres moyens, pour perdre Lherbon, avait pour but d'exciter le peuple à la révolte. Au départ de Soissons, une certaine rumeur se fit entendre, des femmes pleuraient, on voulait l'empêcher de sortir de la ville, mais il harangua le peuple, disant : que ce serait considéré comme une rébellion, ce que demandaient les autorités d'alors, comme un moyen sûr de le perdre. En traversant la ville et passant devant leur maison fermée, ils aperçurent deux de leurs jeunes enfants qu'on leur amena pour les voir. La force armée les conduisit jusqu'à une lieue de Soissons et, sous l'escorte de la gendarmerie, ils arrivèrent à Laon à trois heures du matin. Le tribunal, faisant droit à sa demande, lui accorda la liberté provisoire, moyennant le versement d'une caution de 6.000 francs,

qu'il put se procurer, et grâce aussi à la générosité d'un citoyen qui répondit de lui sur sa tête. On lui donna la ville pour prison, il y resta pendant onze mois. Ce citoyen nommé Jacques Théviotte, perruquier, et sa femme lui procurèrent du pain pendant la disette, à sa vive reconnaissance.

A la fin, voyant que son affaire trainait en longueur à la Convention, Lherbon quitta Laon, sans permission, avec son répodant et alla trouver le représentant, Dubarry, son rapporteur. Celui-ci lui représenta le péril où il s'exposait d'avoir ainsi agi sans autorisation, néanmoins il lui promit de lui faire obtenir du Comité un arrêté qui l'autorisât à retourner à Laon. Il lui dit que c'était Saint-Just qui l'empêchait de faire son rapport, et que ses protégés de Soissons le pressaient même de le faire guillotiner, de peur que Lherbon étant mis en liberté ne se vengeât. Enfin, le 14 fructidor an II, c'est-à-dire cinq semaines après la mort de Robespierre, il obtint du tribunal de Laon un jugement qui l'autorisait à retourner chez lui avec sa femme, mais ne terminait point son affaire. En effet il adressa, le 20 brumaire an III, une pétition au Comité de Sûreté générale, à la suite de laquelle il obtint un décret de la Convention autorisant le Comité à s'en occuper. Le 6 floréal suivant les ennemis de Lherbon le dénoncèrent encore au représentant du peuple, Laurent, du Bas-Rhin, en mission à Soissons, mais il s'échappa et ne revint que le 22 de ce mois.

L'ex juge de paix, pour en finir avec tous ces tracas, se décida à vendre ses propriétés à vil prix pour de mauvais assignats, se retira à Nanteuil-le-Haudoin, et parait être resté en paix jusqu'en 1812. Il fit alors un échange de terres pour ce qui restait du château de Cœuvres, dévasté et aux trois quarts démoli, persuadé que ses anciens propriétaires ne voudraient pas le racheter. Il le répara « autant qu'il pût, dans l'inten-

tion de le remettre à l'ancien propriétaire, s'il lui convenait ; il n'en a pas voulu. »

Lherbon fit imprimer ce précis, dont on n'a donné ici que des extraits ou plutôt une analyse succincte et exacte, pour montrer au public « combien il a été victime de cette malheureuse Révolution qui n'a tourné qu'au profit des hommes de toutes les couleurs, qui n'ont pris qu'un masque pour mieux tromper la crédulité du peuple ; et aujourd'hui le méprisent par leurs fortunes colossales et mal acquises. » Jamais il n'a été dénonciateur, ni persécuteur, lui dénoncé plusieurs fois et « persécuté deux ans sans relâche, parcequ'il portait ombrage à tous ces hommes avides de s'enrichir aux dépens des victimes de ces temps malheureux. »

Dans les places qu'il a occupées, il a toujours cherché à être utile à ses concitoyens ; juge de paix pendant quatre ans, il n'y eut pas quatre de ses jugements portés en appel ; administrateur du département il a fait obtenir des pensions à tous ceux à qui il a été possible d'en donner, même aux musiciens de la cathédrale, et au sonneur « le grand Vomard » 150 francs. Il a éprouvé des pertes considérables, par des procès pour obtenir le remboursement de sommes qu'il avait prêtées. Il a sacrifié sa fortune pour la cause de la Révolution, espérant la réforme des abus, mais l'expérience l'a fait revenir à d'autres sentiments. Les gouvernements qui se sont succédé ont été tous tyranniques. La Restauration seule peut réparer tout le mal par la diminution des impôts, la révision des taxes des frais judiciaires, du timbre de l'enregistrement, et il croit qu'elle y arrivera, Charles X, dit-il, voulant le bien.

Voici maintenant sur ce célèbre château de Cœuvres, des renseignements précieux qui en signalent les

dernières destinées. On les doit à M. de Bertier, membre de la Société :

Le sieur Lherbon était propriétaire de la partie du château de Cœuvres qui avait constitué l'habitation des châtelains, mais cette partie était complètement en ruine.

Le duc d'Aumont, héritier des d'Estrées et dernier propriétaire de Cœuvres avant la Révolution, jugea, à son retour d'émigration, qu'il aurait trop de peine à reconstituer dans son ensemble cette propriété morcelée par le partage de l'an III et il renonça à devenir acquéreur de cette portion que Lherbon offrait de lui rétrocéder.

Le marquis de Rancy, originaire de la Gironde, qui pendant la Révolution avait émigré en Espagne où il avait été ministre des rois Charles IV et Ferdinand VII, n'ayant plus aucune propriété en France, acheta à son retour, sur les conseils du duc d'Aumont, son parrain, la partie possédée par le sieur Lherbon.

À la mort du marquis de Rancy, son neveu le comte de Granges de Rancy racheta cette propriété qu'il transmit à sa fille la comtesse de Bertier.
